

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 16 (1878)

Heft: 51 [i.e. 52]

Artikel: Paris à la course : [suite]

Autor: L.M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CONTEUR VAUDOIS

voriser l'un au détriment de l'autre.

La chose ne paraît point facile, mais il nous est néanmoins venu à l'idée un moyen qui, comme on le dit vulgairement, pourrait arranger la chèvre et le chou, et que nous nous permettons de soumettre à l'appréciation de vos lecteurs.

Il serait décrété ce qui suit :

1^o Chaque fois qu'il sera constaté que la victime appartenait au parti non abolitioniste, la peine de mort sera appliquée.

2^o S'il est constaté, au contraire, qu'elle était attachée au parti philanthropique, à ce parti qui semble porter plus d'intérêt aux assassins qu'aux victimes, ce sera là une circonstance atténuante, attendu que la victime est censée avoir pardonné à l'avance. Dès lors, la peine de mort ne sera pas appliquée.

De cette façon, on donnerait satisfaction aux deux opinions et messieurs les philanthropes auraient la consolation de voir qu'on ménage ainsi un champ libre où messieurs les assassins pourront continuer à exercer leur intéressante industrie, sans exposer leur vie, et cela sous garantie du gouvernement.

Paris à la course.

VIII

Mes lecteurs voudront bien me pardonner de les avoir entretenus si longtemps d'un même sujet et je les prie de me suivre encore quelques instants dans cette petite relation de voyage, qui sera terminée au prochain numéro.

Mes deux compatriotes furent si enchantés de notre visite aux Halles centrales, qu'ils me prièrent de les conduire, le soir même, dans un des bals publics de Paris. Obligés de repartir pour la Suisse le lendemain, nous ne pûmes faire qu'une courte apparition à Mabille et à Bullier, juste le temps de leur en donner une idée. Je n'oublierai de ma vie leur comique ébahissement à leur arrivée à Mabille, l'un des bals les plus recherchés du monde frivole. Il est vrai qu'il y a là de quoi faire ouvrir de grands yeux à ceux qui y entrent pour la première fois. On reste un moment émerveillé à la vue du luxe de décoration qu'on y a prodigué ; de ce jardin enchanteur, où plus de 3000 becs répandent la lumière électrique, dont les éclatants reflets se jouent dans les massifs de fleurs, animent les statues et font étinceler les jets d'eau, tandis qu'un délicieux orchestre exécute le répertoire le plus nouveau de quadrilles, de polkas, de redowas, dansés par de charmantes personnes qui excellent dans l'art de lever le bout de leur bottine à la hauteur de l'œil. Tels sont les principaux attraits de cet établissement fréquenté par un pêle-mêle d'individualités brillantes, énigmatiques, indéfinissables, qui appartiennent à tous les mondes. Viveurs, artistes, capitalistes, jeunes fous avides de plaisirs et riches voluptueux blasés s'y donnent rendez-vous.

Grognez était au comble du ravissement ; son

sang bouillonnait comme à vingt ans ; ses yeux brillaient comme deux rubis à la vue des séduisants attractions de cette jeunesse folâtre et au frôlement des longues robes, des plissés et des volants sur lesquels il posa plus d'une fois ses larges souliers de Val-lorbes. Il était si heureux qu'il voulut absolument nous offrir quelque rafraîchissement. Et avisant le premier sommelier qui se présenta : « Garçon, est-ce vous qui servez ?

— Oui, monsieur.

— Eh bien ! apportez-nous voir là une bonne bouteille de La Côte.

— La Côte ?... Qué que c'est que ça ?...

— Eh bien ! si vous n'en avez pas, donnez de l'autre.

— Pomard, Volnay, Corton, Chambertin, Clos-Vougeot, Château-Laffite, Chablis, Moulin-à-Vent, Sauterne...

— C'est bon, c'est bon, interrompit Grognuz, je n'aime pas les litieurs ; donnez-nous du bon vieux, ordinaire, quoi !

— Le sommelier revint avec une bouteille de Mâcon.

— A présent, verse voir, Favey, toi qui es le plus jeune.

Puis, jetant un écu sur la table, il rappela le sommelier : Pssst ! payez-vous là-dessus.

— Le garçon rendit 5 pièces de deux sous.

— Je ne puis pas m'habituer à votre argent de cuivre... Combien me rendez-vous là ?

— Cinquante centimes... et n'oubliez pas le garçon.

Etonné du prix de la consommation, Favey se pencha vers son ami, non moins étonné : « *Te possiblio que lo vin est tchai pè châotré ! Ta pice a risqué de lâi passâ !* »

— *Pardieu n'ein né pas remet grand tsouza dein ma catsetta.*

De Mabille, nous allâmes au bal Bullier, dit *Closérie des lilas*, appellation empruntée aux fleurs dont ce jardin est planté, et non aux belles de nuit qui le fréquentent. La figure poudrée avec profusion, du rouge à la paupière et sur la joue, les lèvres empourprées de carmin, les sourcils arrondis en arc de cercle, la fente des paupières agrandie, un regard humide sous une voilette blanche, des mouches assassines adroïtement posées sur le coin de la bouche, des parfums pénétrants, tel est en général le portrait des femmes qu'on y rencontre par centaines, et dont la danse échevelée dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Nous nous dispenserons de détails.

On a bientôt assez de ce spectacle écœurant ; aussi fis-je mon possible pour emmener mes deux amis, qui paraissaient y prendre goût. « Nous allons nous retirer, leur dis-je ; je désire me coucher de bonne heure afin de pouvoir encore régler quelques petites affaires demain, avant notre départ. »

— Vous n'êtes pas tant pressé, me dit Favey, qui venait d'entrer en conversation avec une grande blonde qui l'appelait « mon petit chou » et l'engagait à lui faire cadeau d'un bouquet.

Voulant détourner mon ami du piège qui lui était tendu, je l'appelai :

— Voyons, lui dis-je, nous partons.

— Attendez-voir une minute ;.... elles sont tant mignonnes!.... Je veux encore voir danser une de ces mouferines.... rien qu'une!

Sur ces entrefaites, la grande blonde fut entraînée dans un quadrille, et Favey dégagé de ses perfides calineries.

La manière dont ces femmes cherchent à rançonner quelques sous est presque incroyable. Telle qui vient de s'entendre avec la marchande de bouquets exploite cet article aux dépens des gens assez simples pour céder à ses sollicitations ; et il n'est pas rare qu'elle réussisse à se faire payer le même bouquet vingt ou trente fois dans la même soirée. Telle autre court de cavalier en cavalier, avec son chapeau à la main et sa mantille sous le bras : « Mon petit Bébé, donne-moi 20 centimes pour le vestiaire, tu seras bien gentil ! » Et si vous êtes naïf, vous vous laissez prendre à son air calin, et vous lâchez vos quatre sous. Mais si vous repassez quelques instants après, vous la retrouverez au même endroit, répétant la même chanson à un autre naïf. Nombre de ces pouponnes se font ainsi de fort jolies recettes les jours de bal.

Que diable Grogruz et Favey seraient-ils devenus dans cette galère !!

(*La fin au prochain numéro.*)



Babeliadzo.

— Bondzo, Samuët.

— Serviteu, Janôt, vaitsé bin la nái !

— Ah ! ma fái, po stu iadzo l'ein est. Aofin ne sein dein la saison, no vouaiquie lo 8 dè décembre, et vaut mi que l'hivai sé fassé ora qu'ão sailli, kâ vo sédè : A Tsalanda lè mousselions, à Pâquiès lè gliaçons.

— Ah ! po cein l'est bin veré. Vas-tou ào prédzo ?

— Na pas vouai. Noutra fenna lâi va avoué la bouéba et quand y'é vu cé teimps, mè su pas pi revou et vé gardâ l'hotô et attusi lo fû.

— S'on gottavè cé nové ?

— Oh ! grand maci !

— Vins adé, cein retsâodérâ lo teimps... Coumeint lo trâovè-tou ?

— Bon, bon, adrâi bon ! Ah ! quinna finna gotta !

— Te pas ! Clliao dè Crecy ont bio bragâ ; vu étré peindu se l'ein ont dè l'asse bon. Cheintè-vo cé foumet ?

— S'on lo cheint ! Cein redémandâ.

— Tins tou adé la *Senanna* ? Quin novés ?

— Holâ y'a prâo grabubze pertot ; on ne vâi que dâi z'écendiès, dâi dzeins assassinâ, dâi larro et pi dâi communistes, mâ qu'ont dâo fi à retoodrè avoué Bismarque que lè minê ào tot fin.

— L'est on rudo gaillâ què cè Bismarque ; du lo teimps qu'on ein parlè, dâi étré vilho coumeint la Venodze. Parait que l'est onco solidò ào pousto.

— Et pi clliâo pourro diablio dè râi sont pas à noce ; vo sédè que lo râi dè Prusse a risquâ dè passâ l'arma à gautse d'on coup dè pistolet que lâi a teri on bregand.

— Eh bin vâi, mâ dâi étré gari. Ein a-te onco dâi z'autro ?

— Pardié vâi, cé dâi z'Espagnès ein a z'u tot atant, ma lo bregand a mau meri et l'a bêdâ lo râi, que la balla lâi a frezi lo cotson ; et pi lâi a onco lo râi d'Etalie, Humbert.

— Coumeint dis-tou ? Humbert !

— Oi.

— Se bâyi se l'est dépareint avoué cé que tint lo bouflet dè la gâra dè Lozena ?

— Crayo pas.

— Adon qu'ate-z'u ?

— L'étâi pè Naples avoué sa fenna, que sè promenâvè ein petit tsai, quand y'ein a ion qu'a châotâ dessus, on couté à la man, et cé pourro râi lâi arâi passâ sein on certain Caroline qu'a parâ lo coup et qu'a étâ tot estraupiâ.

— Binsu que lo râi lâi a bailli oquiè po cein. Se bâyi diéro ? ào mein 5 francs.

— Ne sé pas. Dein ti lè cas cein vaut bin cein.

— Cllia pliace dè râi n'est ma fâi pas tant ein-viablia ; et noutron Conset d'Etat, risqué-te rein ?

— Oh ! po cein na ; cein n'est pas la mémo af-férè ; et pi se y'ein avâi ion dè bas, l'ein restérâi onco chix et foudrâi bin on n'hazâ po que lâi pas-séyont ti, vu que y'a 'na veingtanna dè gendarmes pè lo tsaté.

— Eh bin tot parâi ne sé pas, mâ y'amo onco mî petsi la terra et bâirè on verro cauquîès iadzo què d'êtré dinsè esposâ, kâ coumeint municipau on ne risqué rein. Mâ vont bintout sailli dâo prédzo, faut vito allâ rafonça la soupa, sein quiet clliâo fennès vont boeilâ. — Ein vo remacheint Sumuët ; po dâo bon, l'est dâo bon ; à la revoyance.

— A revairè, Janôt, à ton servîço.

Champenois et Champenoises.

I

Je ne sais quel mauvais plaisant s'avisa un jour de tracer, des habitants de la Champagne, un portrait qui commence par deux *G* et finit par un *T*, un *E* et un *S*. Ce portrait, tout à fait contraire à la ressemblance, n'en a pas moins été colporté de bouche en bouche, par des gens qui auraient beaucoup mieux fait de se l'appliquer à eux-mêmes. L'histoire qu'on va lire servira, j'espère, à venger les Champenois de l'épithète injurieuse dont on les a gratifiés si légèrement et surtout si indûment.

Il y avait à Aix-en-Othe, situé aux environs de Troyes, en Champagne, un brave et honnête fabricant de bonneterie, nommé Quincarlet, qui, à force de travail, d'ordre et d'économie, avait amassé assez d'aisance pour entretenir convenablement sa famille, composée de sa femme et de ses deux enfants.

Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu à Aix-en-Othe, un ménage plus paisible et plus heureux. Quincarlet jouissait de l'estime générale. N'ayant reçu qu'une instruction tout au plus suffisante, il possédait en revanche beaucoup de bon sens. Aussi, les paysans du canton avaient-ils contracté l'habitude de s'adresser à lui toutes les fois qu'il